

Concours Fuze^{MD} x La Ronde

Organisé chez les Rôtisseries Au Coq, Benny et Fusée

-

Règlement officiel du concours - Version intégrale

Gagnez une paire de passeports de saison pour La Ronde/Six Flags

-

1. PÉRIODE DE PROMOTION ET COMMANDITAIRES

Le concours intitulé « Gagnez une paire de passeports de saison pour La Ronde/Six Flags » (le « concours ») est commandité par Coca-Cola Ltd. Compagnie d'Embouteillage Coca-Cola Canada Limitée, les Rôtisseries Au Coq, les Rôtisseries Benny et les Rôtisseries Fusée (les « commanditaires »), et est administré par Foodtastic Inc. (l'« administrateur »).

La période de participation débute le 21 avril 2025 à 11 h (HE) et se termine le 11 mai 2025 à 23 h 59 (HE) (la « période du concours »). L'horloge utilisée par les commanditaires fait foi de l'heure officielle de réception des participations.

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux résidents légaux du Québec âgés de 18 ans et plus à la date d'ouverture du concours.

Sont exclus :

- Les employés, représentants ou agents des Rôtisseries Au Coq, des Rôtisseries Benny, des Rôtisseries Fusée, de Coca-Cola Ltd. Compagnie d'Embouteillage Coca-Cola Canada Limitée, de Foodtastic Inc., ainsi que de leurs agences de publicité, fournisseurs et sociétés affiliées.
- Les membres de leur famille immédiate (père, mère, enfants, frères, sœurs, conjoint(e), peu importe le lieu de résidence).
- Les personnes résidant sous le même toit que ceux-ci.

Le concours est nul là où la loi l'interdit.

3. COMMENT PARTICIPER

3.1 AVEC ACHAT

Effectuez une commande en ligne sur le site web ou l'application mobile des Rôtisseries Au Coq - Benny ou des Rôtisseries Fusée entre le 21 avril et le 11 mai 2025, incluant :

- un repas régulier de votre choix, accompagné d'un (1) breuvage Thé glacé FUZE^{MD} en bouteille 500 mL, sous réserve de disponibilité.

3.2 SANS ACHAT

Aucun achat requis. Répondez correctement à la question suivante :
Quel est le résultat de $(13 \times 9) - (8 \times 7)$?

Envoyez votre réponse par courriel à : info@rotisseriesbenny.com ou info@rotisseriesfusee.com
Incluez :

- votre nom complet
- votre date de naissance
- votre adresse postale complète
- votre numéro de téléphone

4. TIRAGE ET PRIX

4.1 TIRAGE

Un tirage au sort aura lieu le 14 mai 2025 parmi toutes les participations admissibles. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations valides reçues.

4.2 PRIX

Cinquante (50) prix seront remis, chacun comprenant une paire de passeports-saison Argent (valeur approximative au détail de 79.99 \$ CA), donnant un accès illimité à La Ronde – un parc d'attractions SIX FLAGS – pendant la majeure partie de la saison 2025, jusqu'au 1er septembre 2025. (Certaines dates de restrictions s'appliquent.)

Détails importants :

- Valide jusqu'au 1er septembre 2025, à l'exception des journées d'événements spéciaux:
 - Ex. : L'International des Feux Loto-Québec les: 26 juin, 3, 6, 10, 17, 24, 27 et 31 juillet 2025.
- Ne peut être jumelé à aucune autre offre ou promotion.
- Non transférable, non remboursable et sans valeur monétaire.
- Toute reproduction ou revente est strictement interdite.
- Un billet valide est requis pour toute personne âgée de 3 ans et plus.
- L'entrée est gratuite pour les enfants de 2 ans et moins.
- Le port du chandail et de chaussures est obligatoire en tout temps dans le parc.
- Accès illimité aux manèges, sous réserve de leur disponibilité.
- Des frais additionnels peuvent s'appliquer pour certains événements.

Consultez www.laronde.com pour les règlements en vigueur.

5. ATTRIBUTION DES PRIX

Les gagnants seront contactés par courriel dans les 3 jours ouvrables suivant le tirage.

Pour être déclarés gagnants, ils devront :

- Répondre dans les 3 jours ouvrables suivant la notification.

- Répondre correctement à une question d'habileté mathématique.
- Signer et retourner un formulaire de déclaration et d'exonération.

En cas de non-respect de ces conditions, un autre participant pourra être sélectionné.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être substitué.
- Le commanditaire se réserve le droit, avec approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), de modifier, suspendre ou annuler le concours.
- En participant, vous acceptez que vos renseignements personnels soient utilisés conformément à la politique de confidentialité de Coca-Cola Canada : cokecanada.com/fr/privacy-policy

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les commanditaires et leurs partenaires ne sont pas responsables des participations perdues, retardées, mal acheminées, incomplètes ou défectueuses, ni de toute erreur technique liée au concours.

8. LITIGES

Pour les résidents du Québec, tout litige relatif au concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. La Régie se prononcera uniquement sur les différends liés à l'organisation du concours ou à l'attribution d'un prix.

9. DIVERS

Toutes les marques utilisées appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Ce concours est régi par les lois applicables au Québec.